

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 21 octobre 2021**

|  |  |
|--|--|
| <b>N° de délibération : 2021-42-CS</b> |  |
| <b>CADRE :</b>                         | <b>Fonctionnement du syndicat</b>                                  |
| <b>OBJET :</b>                         | <b>Adoption du procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2021</b> |

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTY.

| Membres                    | Présent(e) | Représenté(e) | Absent(e) non représenté(e) | Absent(e) représenté(e) par :    |
|----------------------------|------------|---------------|-----------------------------|----------------------------------|
| <b>Collège Département</b> |            |               |                             |                                  |
| M. Philippe BOUTY          | X          |               |                             |                                  |
| Mme Nicole BONNEFOY        |            | X             |                             | M. Fabrice POINT, suppléant      |
| M. Thibaut SIMONIN         | X          |               |                             |                                  |
| M. Michel CARTERET         | X          |               |                             |                                  |
| M. Jacques CHABOT          | X          |               |                             |                                  |
| <b>Collège Région</b>      |            |               |                             |                                  |
| M. Patrice BOUTENEGRE      | X          |               |                             |                                  |
| Mme Martine PINVILLE       | X          |               |                             |                                  |
| M. Xavier BONNEFONT        | X          |               |                             |                                  |
| <b>Collège SDEG 16</b>     |            |               |                             |                                  |
| M. Jean-Michel BOLVIN      | X          |               |                             |                                  |
| M. Michel ANDRIEUX         | X          |               |                             |                                  |
| M. François ELIE           |            | X             |                             | M. Daniel ROUHIER, suppléant     |
| M. Jean-Louis MARSAUD      | X          |               |                             |                                  |
| M. Patrick EPAUD           | X          |               |                             |                                  |
| M. Loïc DEAU               |            | X             |                             | Pouvoir donné à M. Gérard SORTON |
| Mme Séverine CAILLE        | X          |               |                             |                                  |
| M. Yannick LAURENT         | X          |               |                             |                                  |
| M. Alain BRIAND            |            | X             |                             | M. Eric COUVIDAT, suppléant      |
| M. Didier BERTRAND         | X          |               |                             |                                  |
| M. Gérard SORTON           | X          |               |                             |                                  |

Dix-neuf délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte Charente Numérique ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation et tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 9 juin 2021 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 3 juin 2021 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 9 juin 2021.

Il est alors procédé au vote qui a donné les résultats ci-après :

| Membres  | Pour | Abstention | Contre | Non exprimé(e) |
|--|------|------------|--------|----------------|
| <b>Collège Département</b>                             |      |            |        |                |
| M. Philippe BOUTY                                      | X    |            |        |                |
| M. Fabrice POINT<br>(suppléant de Mme Nicole BONNEFOY) | X    |            |        |                |
| M. Thibaut SIMONIN                                     | X    |            |        |                |
| M. Michel CARTERET                                     | X    |            |        |                |
| M. Jacques CHABOT                                      | X    |            |        |                |
| <b>Collège Région</b>                                  |      |            |        |                |
| M. Patrice BOUTENEGRE                                  | X    |            |        |                |
| Mme Martine PINVILLE                                   | X    |            |        |                |
| M. Xavier BONNEFONT                                    | X    |            |        |                |
| <b>Collège SDEG 16</b>                                 |      |            |        |                |
| M. Jean-Michel BOLVIN                                  | X    |            |        |                |
| M. Michel ANDRIEUX                                     | X    |            |        |                |
| M. Daniel ROUHIER<br>(suppléant de M. François ELIE)   | X    |            |        |                |
| M. Jean-Louis MARSAUD                                  | X    |            |        |                |
| M. Patrick EPAUD                                       | X    |            |        |                |
| M. Loïc DEAU<br>(pouvoir donné à M. Gérard SORTON)     | X    |            |        |                |
| Mme Séverine CAILLE                                    | X    |            |        |                |
| M. Yannick LAURENT                                     | X    |            |        |                |
| M. Eric COUVIDAT<br>(suppléant de M. Alain BRIAND)     | X    |            |        |                |
| M. Didier BERTRAND                                     | X    |            |        |                |
| M. Gérard SORTON                                       | X    |            |        |                |

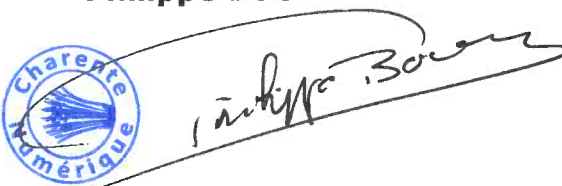
26 OCT. 2021

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical de Charente Numérique  
DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 9 juin 2021.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Comité syndical,

**Philippe BOUTY**



A blue circular logo for 'Charente Numérique' is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature reads 'Philippe Bouty' and is written over a horizontal line.

**Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**  
**du 9 juin 2021**

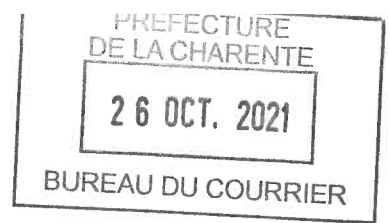
|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| <b>Date de la convocation :</b> | <b>3 juin 2021</b> |
|---------------------------------|--------------------|

L'an deux mille vingt et un, le 9 juin à 9H00, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

| Membres                    | Présent(e) | Représenté(e) | Absent(e) non représenté(e) | Absent(e) représenté(e) par :  |
|----------------------------|------------|---------------|-----------------------------|--|
| <b>Collège Département</b> |            |               |                             |  |
| M. Jérôme SOURISSEAU       |            | <b>X</b>      |                             | Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT pour les délibérations 2021-21-CS à 2021-30-CS   |
| M. François BONNEAU        |            | <b>X</b>      |                             | Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI pour les délibérations 2021-21-CS à 2021-30-CS |
| M. Jacques CHABOT          | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Didier JOBIT            | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Jean-Paul ZUCCHI        | <b>X</b>   |               |                             |  |
| <b>Collège Région</b>      |            |               |                             |  |
| M. Xavier BONNEFONT        |            |               | <b>X</b>                    |  |
| M. Mathieu HAZOUARD        |            | <b>X</b>      |                             | Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN pour les délibérations 2021-21-CS à 2021-30-CS  |
| M. Jonathan MUÑOZ          |            | <b>X</b>      |                             | Mme Joëlle AVERLAN, suppléante   |
| <b>Collège SDEG 16</b>     |            |               |                             |  |
| M. Jean-Michel BOLVIN      |            | <b>X</b>      |                             | Pouvoir donné à M. Patrick EPAUD pour les délibérations 2021-21-CS à 2021-30-CS    |
| M. Michel ANDRIEUX         | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. François ELIE           |            | <b>X</b>      |                             | M. Daniel ROUHIER, suppléant   |
| M. Jean-Louis MARSAUD      | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Patrick EPAUD           | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Loïc DEAU               | <b>X</b>   |               |                             |  |
| Mme Séverine CAILLE        | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Yannick LAURENT         |            |               | <b>X</b>                    |  |
| M. Alain BRIAND            |            |               | <b>X</b>                    |  |
| M. Didier BERTRAND         | <b>X</b>   |               |                             |  |
| M. Gérard SORTON           | <b>X</b>   |               |                             |  |

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 10 élu(e)s présents et 6 délégué(e)s représentés, représentant un total de 42 voix pour les points 1 et 2 de la séance (gouvernance et délégation du comité syndical au Président) ;
- 10 élu(e)s présents et 6 délégué(e)s représentés, représentant un total de 42 voix pour les délibérations 2021-21-CS à 2021-30-CS.



Constatant que le quorum est atteint, le Président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 9h00 et présente l'ordre du jour.

Mme Joëlle AVERLAN est désignée en qualité de secrétaire de séance. M. Jacques CHABOT propose de diffuser aux membres du Comité syndical le clip qui a été élaboré par le Département de la Charente pour présenter la phase 1 du programme d'aménagement numérique très haut débit.

### 1- Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

Ce Comité syndical est marqué par le projet d'avenant aux marchés de travaux de Résonance. Il est également précisé que les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin vont conduire au renouvellement de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants et que cette séance du Comité syndical constitue la dernière de la mandature.

### 2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de mars à mai 2021 pour les marchés publics et agrément des sous-traitants et de novembre 2020 à mai 2021 pour les opérations de mutualisations d'infrastructures ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 3 juin 2021.

Les documents transmis n'appelant pas d'observation ni de réserve de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

### 3- Délibérations :

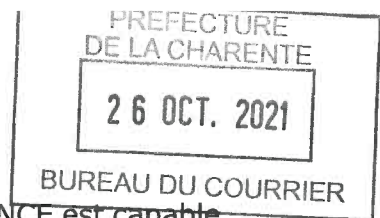
- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2021 (n° 2021-21-CS) :

Le Président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Approbation de l'avenant 3 du marché 18001 - RESONANCE/SOBECA/SOMELEC : lot 2 SUD (n° 2021-22-CS) :

Le Président indique que le principal objectif assigné à RESONANCE a été qu'il puisse démontrer leur capacité à fournir des prises optiques en s'appuyant sur un modèle industriel fiable. RESONANCE n'était en effet jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pas capable de livrer des prises optiques régulièrement. Il a fallu attendre près de



3 années mais aujourd’hui, la production est constante et RESONANCE est capable de livrer régulièrement des livrables de qualité (pré DOE) et des Zones Arrières de Point de Mutualisation.

Le Président fait un rappel du projet contractualisé de la phase 1 avec :

- Nombre de tronçons de collecte : 34 ;
- Nombre de Nœud de Raccordement Optique (NRO) : 29 ;
- Nombre de Points de Mutualisation (PM) : 250 ;
- Nombre de prises FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) : 110 315.

Le volume financier est constitué de la partie forfaitaire des 4 lots qui représente 119 millions d’euros à laquelle il faut ajouter les prises isolées qui seront réalisées sur Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

La répartition des marchés est la suivante : AXIONE/BOUYGUES ENERGIES et SERVICE (lot 1N notifié le 7 juin 2018 et lots 3 et 4 notifiés le 15 janvier 2018) ; RESONANCE/SOBECA/ SOMELEC (lot 2 notifié le 15 janvier 2018).

Le Président précise que la durée initiale des marchés est de 39 mois pour les lots 1N (GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord), 3 (Ouest) et 4 (Nord-ouest) et de 58,5 mois pour le lot 2 (Sud).

Le Président détaille le périmètre du lot qui a été notifié à RESONANCE/SOBECA/SOMELEC avec les tronçons de collecte (11) et les NRO (8) qui sont totalement réalisés, 11 Zone Arrière de Point de Mutualisation sur 60 pour lesquelles les Dossiers d’Ouvrage Exécuté ont été reçus et 7 200 prises optiques sur 25 400 qui ont été remises à la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) et qui sont commercialisables.

Les 2 objectifs principaux qui ont guidé Charente Numérique tout au long des discussions pour l’élaboration des avenants sont :

- Assurer la poursuite du marché, en rendant contractuelles, d’importantes évolutions techniques intervenues depuis 2018, non prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) initial et appliquées aujourd’hui dans les faits par le titulaire ;
- Purger l’exécution passée du marché avant la signature de l’avenant et les réclamations indemnitaires pouvant être associées notamment en :
  - Trouvant un accord transactionnel sur les pénalités liées au retard du titulaire, causé en grande partie par ces évolutions du cadre et du format des livrables ;
  - Intégrant le traitement indemnitaire de la crise sanitaire du COVID 19 apparue en mars 2020 et entraînant depuis cette date des perturbations dans l’exécution du marché.

Le Président indique que l’avenant transactionnel soumis à votre approbation est le résultat de plusieurs de mois de négociations entre le titulaire des marchés n° 18001 et les services de Charente Numérique.

M. Jean CARRUETTE, Directeur de Charente Numérique, précise que le marché est constitué d'un montant global forfaitaire (représentant 80 % du budget d'investissement estimé) et d'un Bordereau de Prix Unitaire, sans minimum et maximum.

S'agissant de l'incidence financière de l'ensemble des avenants passés, le code de la commande publique (R2194-8) impose de mesurer l'impact de chaque avenant par rapport au montant révisé du marché à date de l'avenant. La limite autorisée est de 15 % pour les marchés de travaux. Après avenant n° 3 du marché n° 18001, on est à 1,76 %.

Lorsqu'on est sur un montant supérieur ou égal à 5 % d'augmentation, il faut présenter pour avis l'avenant à la Commission d'Appel d'Offres et dans un souci de transparence, le projet d'avenant a été soumis à l'avis de la CAO réunie le 28 mai 2021 qui a émis un avis favorable.

M. Jean CARRUETTE détaille le contenu de l'avenant du marché n° 18001 qui permet de :

- rendre contractuel le cadre technique défini par le délégataire (SPL NATHD / LFNA) : ce point est très important car Charente Numérique a signé un contrat de Délégation de Service Public avec la SPL NATHD, exploitant du réseau construit. Ce contrat spécifie dans certaines de ses annexes les caractéristiques techniques du réseau devant être pris en exploitation et intégré dans le système d'information de l'opérateur LFNA. Ces annexes ont régulièrement évolué jusqu'en mars 2020 en fonction des avenants à la convention de DSP qui ont été approuvés par le Comité syndical. Ces annexes sont désormais rendues contractuelles par l'intermédiaire des avenants ;
- repréciser l'échéancier de paiement par Jalon : aucun paiement n'est réalisé tant que le pré DOE n'est pas validé et tant qu'il reste une réserve majeure sur la réception ;
- revoir la durée d'exécution des Jalons : compte tenu du retard constaté, et au vu des conditions de la crise sanitaire du COVID-19, il est nécessaire de prolonger la durée des marchés afin de permettre l'achèvement du Réseau d'Initiative Publique sur la base des échéances ci-dessous :

| Fin du Projet | CCAP & CCTP CN (66 mois) | Offre Titulaire rendue contractuelle | Projet d'avenant |
|---------------|--------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Lot 2         | Juillet 2023             | Décembre 2022                        | Juillet 2023     |

Sur ces bases, un nouveau calendrier est rendu contractuel pour le lot 2 (marché n° 18001).

- encaissement par Charente Numérique des recettes issues du contrat GC BLO conclu avec l'opérateur historique (Orange) : en cas de changement de poteau, le contrat prévoit que Orange fournisse le poteau, à récupérer dans le magasin désigné et que le titulaire du contrat prenne en charge le remplacement du poteau. Orange rembourse à hauteur de 208 € (forfait) les frais de main d'œuvre. Au vu des études réalisées à date, sur le marché n°18001, environ 2 000 poteaux devront être changés ce qui signifie que Charente Numérique, titulaire du contrat, peut espérer encaisser environ 400 000 € de recettes d'Orange. L'avenant règle définitivement la question de l'encaissement de ces recettes avec Charente

Numérique, titulaire du contrat GC BLO et payant à ce titre les charges de location des infrastructures d'Orange, qui sera le bénéficiaire.

- Les prises de densification : le forfait engage le titulaire à réaliser toutes les prises groupées figurant au fichier du DCE. Les prises isolées, définies comme espacées de plus de 200m, ne sont pas incluses dans le forfait. Le relevé de Boîte aux Lettres (BAL) effectué par le titulaire au stade de l'Avant Projet Détaillé (APD) enrichit le fichier du DCE en moyenne de 6% de prises groupées en plus qui seront réalisées « gratuitement » par le titulaire.

- indemnités COVID-19 : Les surcoûts liés à la période entre le 17 mars 2020 et mai 2021 ont été estimés par le titulaire du marché à un montant de 1 027 052 €. Ces surcoûts sont détaillés par thème et poste de coûts. Charente Numérique a pris en compte cette demande dans le cadre de l'approche globale du marché ;

Après un benchmark avec d'autres maitres d'ouvrage FTTH sur leur marché, il est proposé une prise en compte des surcoûts à hauteur de 490 544 €.

S'agissant des clauses transactionnelles formalisés dans l'avenant n° 3 du marché 18001, M. Jean CARRUETTE explique que :

- RESONANCE/SOBECA/SOMELEC accepte le nouveau cadre contractuel sur les spécifications techniques sans rémunération supplémentaire ;
- RESONANCE/SOBECA/SOMELEC accepte que Charente Numérique puisse bénéficier des recettes du contrat iBLO sur le marché n°18001 ;
- RESONANCE/SOBECA/SOMELEC réalisera jusqu'à 6 % de prises en plus par rapport au forfait initial (cela représente environ 1,5 M€ d'investissement supplémentaire) ;
- RESONANCE/SOBECA/SOMELEC accepte de renoncer à une partie de sa réclamation indemnitaire COVID ;
- Charente Numérique consent à limiter le montant des pénalités encourues et non encore appliquées, au vu du premier point ci-dessus ;
- Charente Numérique consent à introduire un mécanisme de prime d'avance au marché ;
- Charente Numérique accepte le versement au titulaire d'un montant de 490 544 € en raison de circonstances imprévues (Art R. 2194-5) du fait de la crise sanitaire COVID 19.

Le président indique qu'il a tenu à ce que l'avenant 3 du marché n° 18001 soit présenté à la Commission d'Appel d'Offres. On est sur une négociation qui doit permettre la fin de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique dans de bonnes conditions avec un cadre contractuel qui ne peut plus être remis en cause par le titulaire du marché.

Le Président procède à la lecture du rapport n° 2021-22-CS et à son délibéré.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget annexe et convention d'indemnisation entre Charente Numérique et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'aide accordée au titre de 4 sites de téléphonie mobile (n° 2021-23-CS) :



Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Le Président rappelle que Charente Numérique a poursuivi en 2017 l'action du Département concernant la construction de 4 sites de téléphonie mobile stratégiques dans le cadre d'un appel à projets national. En janvier 2018, le nouveau dispositif « New Deal » (accord Etat / ARCEP / opérateurs) a changé la donne puisque l'Etat a confié aux opérateurs la maîtrise d'ouvrage des sites.

Le syndicat Charente Numérique a alors notifié sa volonté de ne plus assurer la maîtrise d'ouvrage pour les sites suivants :

- Communes de Lignières-Sonneville et Ambleville ;
- La zone du Village Gaulois de Coriobana, commune d'Esse ;
- La zone du Centre départemental du Chambon et Camping du Chambon, commune d'Eymouthiers ;
- La zone du Camping des lacs et du Centre équestre du barrage de Lavaud, commune de Pressignac.

Charente Numérique est éligible à une indemnisation de la part de l'Etat des éventuelles dépenses engagées pour la réalisation des 4 opérations lors de la phase d'Avant-Projet de construction de site téléphonie mobile (vue panoramique, APD, géomètre, étude de sol...) ;

L'indemnisation est évaluée à 4 162 € sur un montant total mandaté par Charente Numérique de 43 844 € (hors frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage). Elle fait l'objet d'une convention entre la Caisse des dépôts et le Syndicat ;

Il est précisé que les sites de Lignières-Sonneville / Ambleville, Eymouthiers et Pressignac sont aujourd'hui opérationnels et que le site d'Esse a fait l'objet de la prise d'un nouvel arrêté par l'Etat le 8 octobre 2020. Il sera opérationnel courant 2022.

Le Président précise qu'un comité a été constitué au niveau départemental avec les services de l'Etat et les représentants des collectivités pour identifier les zones mal desservies en couverture téléphonie mobile. Ces informations doivent être validées au niveau national. Dès lors que les sites ont été validés par l'Etat, l'opérateur référent a deux années pour construire le site et émettre le service de couverture téléphonie et internet mobile.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Modification des statuts de Charente Numérique : article 9.1, 10 et 11 (n° 2021-24-CS) :

Le Président détaille les modifications statutaires qui sont soumises à l'approbation du Comité syndical. L'objectif est de garantir la continuité du fonctionnement du Syndicat en précisant et/ou clarifiant certaines dispositions statutaires concernant le fonctionnement de ses différents organes (Comité Syndical, Bureau, Président et Vice-Présidents).

Les modifications proposées s'agissant du fonctionnement concernent :

- L'article 9.1 : la durée du mandat de chaque délégué du Comité syndical suit celle de l'assemblée délibérante dont il émane, étant précisé que ce mandat de

délégué du Comité syndical de Charente Numérique expire lors de l'installation, au sein du Comité syndical, desdits délégués nouvellement désignés.

➤ L'article 10 :

- La durée des fonctions de Président est calquée sur celle du mandat qu'il détient en tant que délégué au sein du Comité Syndical de Charente Numérique,
- Les réunions du Comité Syndical au cours desquelles il est procédé à l'élection du Président sont présidées par le délégué le plus âgé des délégués, jusqu'à l'élection du nouveau Président. Après cette élection, le nouveau Président élu exerce ses fonctions de Président,
- En cas de vacance définitive en cours de ses fonctions de Président, il est procédé, dans un délai de trois (3) mois maximum à l'élection d'un nouveau Président. Les fonctions de Président sont alors provisoirement assurées par le Vice-Président issu du premier collège « département »,
- Les délégations consenties par le Comité Syndical au Président perdurent tant que durent ses fonctions de Président ou tant que ces fonctions sont exercées par le Vice-Président en cas de vacances définitive et, dans les deux cas, tant que ces délégations ne sont pas rapportées par le Comité syndical.

➤ L'article 11 :

- Les fonctions des membres du Bureau prennent fin avec celles du Président,
- Les membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la réunion du Comité Syndical procédant à l'élection d'un nouveau Président et à celle des nouveaux Vices Présidents,
- Indépendamment de l'élection d'un nouveau Président, la durée des fonctions de Vice-Président est calquée sur celle du mandat qu'il détient en tant que délégué au sein du Comité Syndical. En cas de fin de ce mandat suite au renouvellement de l'assemblée d'origine d'un délégué au Comité Syndical et occupant les fonctions de Vice-Président, le Comité Syndical procède à l'élection d'un nouveau Vice-Président pour le remplacer, sans procéder à la réélection de l'ensemble des membres du Bureau. Le Vice-Président sortant exerce ses fonctions au sein du Bureau jusqu'à l'élection de son remplaçant,
- En cas de vacance définitive en cours des fonctions d'un Vice-Président, il est procédé, dans un délai de trois (3) mois maximum par le Comité Syndical à l'élection d'un nouveau Vice-Président. Dans cet intervalle, le Bureau peut se réunir avec le Président et deux Vices Présidents seulement et mettre en œuvre les délégations précédemment consenties par le Comité Syndical et non rapportées par lui.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Convention de mise à disposition de moyens entre Charente Numérique et le Département de la Charente (n° 2021-25-CS) :

Le Président rappelle qu'au titre de son soutien en tant que membre adhérent, le Département met à disposition de Charente Numérique des moyens de fonctionnement. Cette convention couvre :

- La location « chargée » des locaux (électricité, chauffage, téléphone...)
- La mise à disposition à temps plein de 5 agents (dont une à titre gratuit pour une année à compter du 15 mars 2021).
- Assistance juridique, imprimerie, affranchissements, parking.

L'ensemble de ces moyens mis à disposition pour l'année 2021 par le Département représente une valeur de 295 467,88 € et la convention jointe au projet de délibération détaille l'ensemble des moyens mis à disposition pour 2021 par le Département à Charente Numérique.

- Rapport annuel 2020 de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) sur la délégation de service public (n° 2021-26-CS) :

Le Président de Charente Numérique donne la parole à M. Gabriel GOUDY, Directeur de la SPL NATHD, pour faire une présentation du rapport.

M. Gabriel GOUDY rappelle que ce rapport est obligatoire. Il est présenté tous les ans par la SPL NATHD à ses délégataires (les Syndicats Mixtes Ouverts) dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation des réseaux FTTH qui a été contractualisé. Il détaille l'activité de l'année écoulée.

Il rappelle qu'en vertu de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, ce rapport annuel doit être produit par le délégataire avant le 1<sup>er</sup> juin, étant précisé que ce rapport a été transmis par la SPL NATHD le 12 mai 2021.

M. Gabriel GOUDY détaille les éléments de présentation du rapport avec :

- 2 222 études (AVP ou PRO, EXE et pré-DOE) qui ont été effectués en 2020 contre 1 455 en 2019 ;
- 68 512 prises optiques, 105 NRO et 188 PM ont été pris en exploitation depuis le début du projet ;
- s'agissant des installations d'OCEN (Opérateur Commercial d'Envergure Nationale), 980 commandes ont été mises en service dont 619 liens NRO-PM ;
- 7 372 raccordements ont été réalisés en 2020 dont 155 en mode « OI » et 7 217 en mode « STOC » (91 % des raccordements ont été effectués au premier rendez-vous). Le Président insiste sur la nécessité d'anticiper les raccordements afin qu'ils puissent être finalisés du premier coup ;
- s'agissant de la sécurité du réseau, 43 audits ont été réalisés par des techniciens de La Fibre Nouvelle-Aquitaine (LFNA) et des différents OCEN ;

- s'agissant du volet communication, on notera la création de kits de communication, une fréquentation de 52 52 348 personnes sur le site [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr), 2 969 demandes sur le site ou la hotline et la mise à disposition d'outil de pilotage, actions locales et réunions mensuelles (SPL NATHD et Fournisseurs d'Accès Internet).

M. Gabriel GOUDY fait un rappel du modèle financier qui est mis en œuvre par la SPL NATHD. Les charges et les recettes sont principalement basées sur le nombre de prises en exploitation et le nombre de prises commercialisées.

Les charges facturées sont principalement basées sur :

- LFNA R1 = Rémunération forfaitaire,
- LFNA R2 = Redevance variable basée sur les prises des PM en exploitation avec au moins 1 prise commercialisée,
- LFNA R3 = Redevance variable basée sur le nombre de prises commercialisées,
- LFNA BPU = Raccordements (Mode OI),
- OCEN BPU = Raccordements (Mode STOC).

Le chiffre d'affaires (recettes) facturé aux clients est basé sur :

- Les prises commercialisées,
- L'hébergement des OCEN aux NRO ou aux PM,
- La refacturation des raccordements aux SMO.

Le compte de résultat 2020 est quasiment équilibré (déficit de 1 405,30 €).

M. Gabriel GOUDY indique également que de nouveaux statuts ont été adoptés par Charente Numérique en fin d'année 2020 afin de permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine d'entrer en direct au capital de la SPL NATHD. La Région souhaite notamment mettre en place un backbone régional et permettre aux entreprises de bénéficier d'abonnement très haut débit adapté.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Rapport annuel 2020 des représentants de Charente Numérique au conseil d'administration de SPL NATHD (n° 2021-27-CS) :

M. Gabriel GOUDY détaille le rapport en précisant que l'article L.1524-5 du CGCT impose aux représentants permanents d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales au sein du Conseil d'administration d'une SPL de produire un rapport annuel qui porte « *notamment sur les modifications des Statuts* » ;

Le rapport présente, pour l'exercice 2020, l'actionnariat de la SPL, les organes de gouvernance ainsi que leurs décisions qui contribuent au contrôle exercé par Charente Numérique et les autres actionnaires sur NATHD, contrôle qui est analogue à celui exercé sur leurs propres services. Ce rapport présente également les Comités de suivi et les Comités de suivi technique qui ont eu lieu en 2020 et qui précèdent toujours les décisions du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2020, aucune modification des Statuts n'a eu lieu et le Conseil

d'Administration de la SPL NATHD a pu délibérer sur de nombreux sujets (avenants aux contrats de Délégation de Service Public (DSP), avenants au contrat de Concession liant NATHD à LFNA, modification du catalogue de services de NATHD...etc.)

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Taux de promotion pour les avancements de grade des agents de Charente Numérique de catégorie C (n° 2021-28-CS) :

Il est proposé au Comité syndical de fixer à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade des agents de Charente Numérique de catégorie C (avis favorable du CT du CDG16) ;

Les grades d'avancement concernés sont les suivants :

| CATEGORIE | CADRE D'EMPLOIS       | GRADE D'ORIGINE   | GRADE D'AVANCEMENT   | TAUX (%) |
|-----------|-----------------------|---|--|----------|
| C         | Adjoint technique     | Adjoint technique<br>Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe         | 100 %    |
| C         | Agent de maîtrise     | Agent de maîtrise   | Agent de maîtrise principal  | 100 %    |
| C         | Adjoint administratif | Adjoint administratif<br>Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 100 %    |

Un agent de Charente Numérique est concerné par un avancement de grade en 2021 (contrôleur des travaux éligible au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Création de deux postes de chef de projet très haut débit et de contrôleur des travaux et approbation du tableau des effectifs et de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un agent du Département de la Charente (n° 2021-29-CS) :

3 points sont proposés dans ce rapport :

1. Création de 2 postes : il ne s'agit pas d'un accroissement de l'effectif de Charente Numérique avec :
  - 1 poste de Chef de Projet Très Haut Débit, catégorie A, suite à la démission d'un agent contractuel de droit public effective au 30 juin 2021 ;
  - 1 poste de Contrôleur des travaux, catégorie C, agent de maîtrise principal. Ceci pour autoriser un agent de Charente Numérique occupant le poste de contrôleur des travaux sur le grade d'agent de maîtrise de bénéficier au 1<sup>er</sup> novembre 2021 d'un avancement sur le grade d'agent de maîtrise principal.
2. Convention de Mise à disposition d'un agent du Département à Charente Numérique : cet agent occupe depuis le 15 mars 2021 le poste de gestionnaire administratif spécialisé. Cette mise à disposition à titre gratuit et pour une durée d'un an doit permettre de renforcer les pôles administratif et technique

du syndicat dans une période qui s'avère correspondre au pic de charge caractérisé par une réalisation soutenue des travaux du programme d'aménagement numérique FTTH.

3. Approbation du tableau des effectifs.

Le Président souligne que la charge de travail assumée par l'équipe de Charente-Numérique est importante et qu'il est nécessaire, à tous les stades de la réalisation du réseau FTTH, de bien dimensionner les effectifs avec un investissement important des agents en fonction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et liste des emplois dont les missions impliquent une réalisation effective d'heures supplémentaires (n° 2021-30-CS) :

Ce rapport vise à préciser la liste des emplois de Charente Numérique et des missions afférentes qui impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires dans le cadre des IHTS

Par délibération n° 2020-47-CS du 18 novembre 2020, le Comité syndical a approuvé les conditions d'attribution et les éléments du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de la filière technique et administrative pour les cadres d'emplois concernés

La mise en œuvre de la phase 1 du programme d'aménagement numérique a nécessité d'instituer des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et la délibération n° 2020-47-CS du 18 novembre 2020 a établi les cadres d'emplois éligibles aux IHTS avec :

- pour la filière technique : les cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise et technicien territorial ;
- pour la filière administrative : les cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur territorial.

Les IHTS seront attribuées selon les conditions et les modalités du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et il convient, conformément au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, de désigner les emplois et les missions pour lesquels peuvent être attribués des IHTS dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le directeur / les responsables de pôles.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**4. Point sur le déploiement FttH et sur la commercialisation :**

- Déploiement du réseau FttH au deuxième trimestre 2021 :

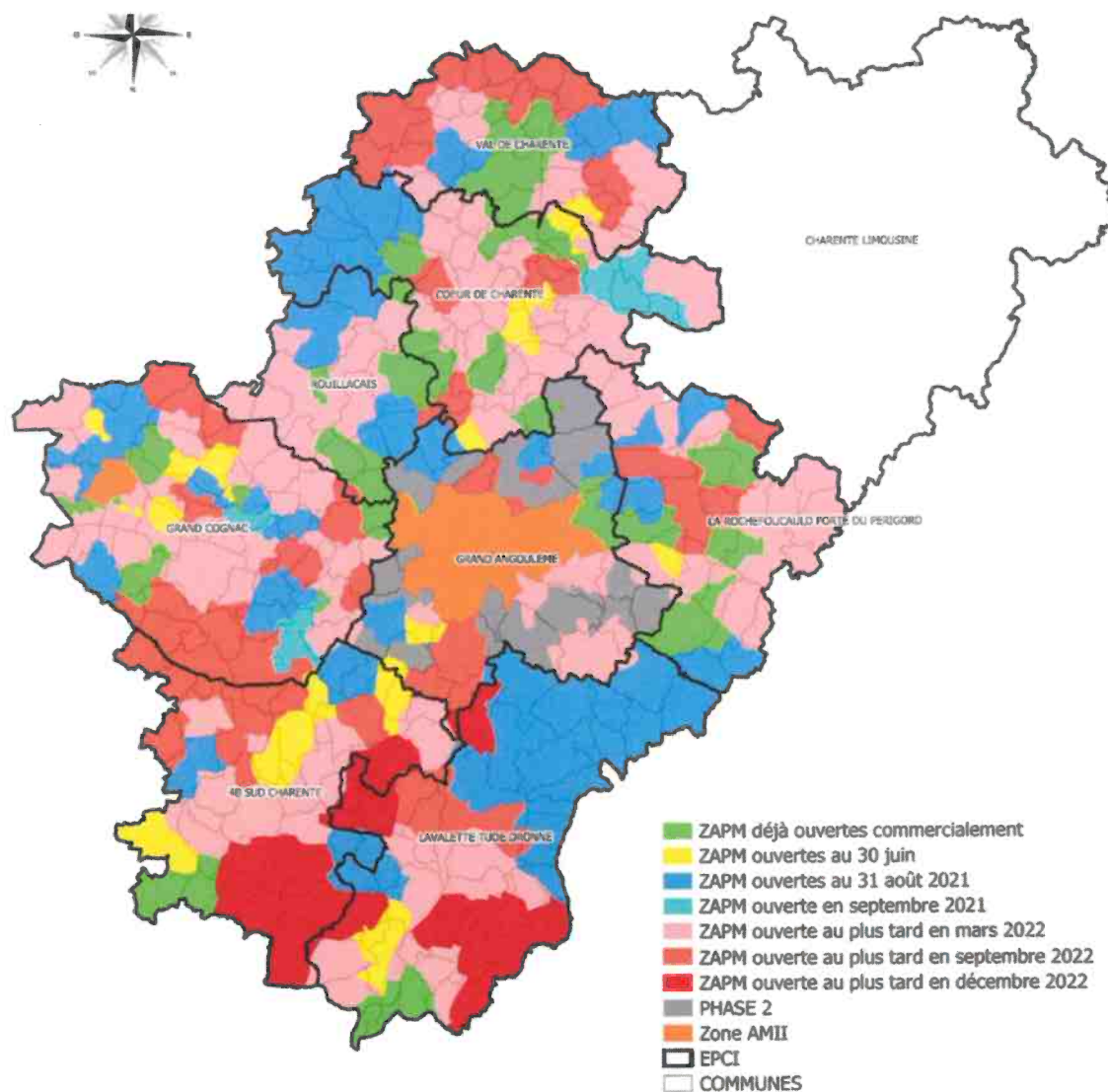
M. Jean CARRUETTE explique que le deuxième trimestre de l'année s'annonce en ligne avec les objectifs, permettant d'atteindre la cible fixée en décembre 2020 : 30 000 prises construites fin juin 2021. On constate enfin la montée en puissance de Résonance.

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Au 7 juin 2021, le nombre de prises construites par les 2 groupements titulaires (AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE ET RESONANCE/SOBECA/SOMELEC) est de 33 000. Parmi celles-ci, 20 000 prises sont déjà éligibles et ouvertes à la commercialisation, 6 000 sont recettées par LFNA et Charente Numérique et sont en cours d'intégration SI par le fermier LFNA (gel commercial) et 7 000 sont au statut PRE DOE livrés en cours d'analyse par Charente Numérique.

Jean CARRUETTE précise qu'à cette même date, environ 40 000 prises sont lancées en travaux avec soit des EXE livrés par les titulaires et en cours d'analyse ou des EXE livrés et validés par Charente Numérique. On est donc désormais plus serein par rapport à l'année dernière par rapport aux prévisions de volumes de prises optiques commercialisables.

La carte ci-dessous détaille le calendrier d'ouverture des ZAPM :



M. Jean CARRUETTE explique cette montée en puissance en faisant un zoom sur le Jalon 2 du lot 2 qui comprend 12 ZAPM et sur le Jalon 3 du lot 2 qui comprend 16 ZAPM.

A date pour le Jalon 2, 7 ZAPM ont été livrées sur 12, dont 5 recettées dès le premier coup. 2 dates de recette sont planifiées et 5 ZAPM restantes sont annoncées avant fin juillet ce qui signifie que globalement sur le Jalon 2, le calendrier annoncé par Résonance est toujours tenu avec une amélioration de la qualité des études et des travaux.

A date pour le Jalon 3, 15 EXE ZAPM ont été livrés et validés par Charente Numérique et LFNA. Les travaux optique (tirage, soudure) ont démarré sur ces 15 poches ce qui signifie que globalement sur le Jalon 3, Résonance pourrait réussir à livrer 50 % des ZAPM au 31 décembre 2021 et 50 % pour le 31 mars 2022.

M. Jean CARRUETTE note néanmoins 2 principales difficultés qui vont perturber le déroulement des jalons 3 de l'ensemble des lots :

- ENEDIS : Les délais de changement d'appuis (entre 6 mois et un an) ralentissent considérablement le projet sur certaines branches. La conséquence est que les poches du Jalon 3 seront moins complètes lors des ouvertures commerciales.
- Orange : Orange fait face à une rupture nationale d'approvisionnement de poteaux métal liée à la tension sur la matière première (acier) et à une mauvaise anticipation du volume de la demande en provenance des Réseaux d'Initiative Publique (RIP). Cela renforce le risque de couverture partielle, le temps que les poteaux nécessaires soient remplacés. Tous les RIP font face à cette difficulté qui est remontée auprès de toutes les instances concernées (ANCT, ARCEP...).

Sur le plan commercial, on constate à date que le réseau de Charente Numérique est 2<sup>ème</sup> avec environ 4 036 abonnés, 1092 commandes en cours et 60 793 logements en cours de construction. Il est précisé que la Corrèze a quasiment terminé son déploiement. L'année 2021 est l'année de la production des prises optiques dans les RIP ce qui oblige les opérateurs commerciaux à installer leurs équipements dans les NRO et le PM.

M. Jean CARRUETTE rappelle que les raccordements sont effectués par des sous-traitants des OCEN. Cette sous-traitance est aujourd'hui en tension sur le plan des ressources humaines.

S'agissant de la part opérateurs, ORANGE est loin devant FREE, SFR, BOUYGUES et les opérateurs alternatifs. Il est également précisé que LFNA est classée 3<sup>ème</sup> au niveau du nombre de lignes FTTH qui ont été mis en service sur les RIP.

## 5. Questions et observations diverses :

Le Président indique que cette réunion du Comité syndical est la dernière de la mandature. Il remercie l'ensemble des élus et des services concernés qui ont contribué à l'avancée de la Phase 1 du programme FTTH et à la bonne tenue des comités syndicaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.



Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

\* \* \* \* \*

**Annexe n° 1 du procès-verbal du 9 juin 2021 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi des marchés (de mars à mai 2021)**

| Année | N° du marché | Date       | Titulaire et code postal | Objet du marché   | Type de marché | Mode de passation | Montant         | Observations  |
|-------|--------------|------------|--------------------------|---|----------------|-------------------|-----------------|---|
| 2021  | 18001        | 29/03/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 69 : reprise EXE MM09 suite à la création d'une artère ORANGE - J3 | Travaux        | -                 | 3 037,94 € HT   | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 29/03/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 70 : ébranchage des ZAPM BG01 et BG02 - J3                         | Travaux        | -                 | 28 840,00 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 29/03/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 71 : ébranchage des ZAPM BG03 et BG04 - J3                         | Travaux        | -                 | 26 265,00 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 29/03/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 72 : étude suite enfouissement SDEG MM06 - J3                      | Travaux        | -                 | 5 061,35 € HT   | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 08/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 73 : forage dirigé ZAPM VL01 - J2                                  | Travaux        | -                 | 31 101,90 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 19/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 74 : déploiement des prises isolées VL02 - J2                      | Travaux        | -                 | 146 439,24 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 19/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 75 : déploiement des prises isolées VL03 - J2                      | Travaux        | -                 | 115 154,69 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 19/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 76 : déploiement des prises isolées VL04 - J2                      | Travaux        | -                 | 97 361,18 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 19/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 77 : ébranchage des ZAPM VL01 - VL02 - BB12 - J3                   | Travaux        | -                 | 9 234,00 € HT   | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 19/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 78 : études points hauts - J3                                      | Travaux        | -                 | 18 229,04 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 26/04/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 79 : études points hauts - J3                                      | Travaux        | -                 | 32 505,33 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 03/05/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 80 : ébranchage - J3   | Travaux        | -                 | 75 250,00 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18001        | 03/05/2021 | RESONANCE (69480)        | Bon de commande n° 81 : forage dirigé CL02 - J3                                       | Travaux        | -                 | 10 604,88 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 2 : sud du département)   |
| 2021  | 18002        | 29/03/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 95 : élagage CH01-CH06-GE01-GE04-RI04-RI08 - J3                    | Travaux        | -                 | 39 616,50 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département) |

| Année | N° du marché | Date       | Titulaire et code postal | Objet du marché   | Type de marché | Mode de passation | Montant        | Observations   |
|-------|--------------|------------|--------------------------|---|----------------|-------------------|----------------|--|
| 2021  | 18002        | 29/03/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 96 : GC supplémentaire SE04 - J3         | Travaux        | -                 | 1 137,05 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 01/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 97 : réparations GE01 - J3               | Travaux        | -                 | 900,07 € HT    | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 01/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 98 : forage dirigé CH07 - J2             | Travaux        | -                 | 7 521,03 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 01/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 99 : réparations -J2                     | Travaux        | -                 | 23 906,42 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 01/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 100 : forage dirigé CH06 - J3            | Travaux        | -                 | 22 338,75 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 19/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 101 : réfection béton CH04 - J2          | Travaux        | -                 | 9 080,92 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 19/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 102 : verticalités - J2                  | Travaux        | -                 | 16 005,60 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 103 : réparation conduite GE4 - J3       | Travaux        | -                 | 1 393,68 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 104 : élagage HI02 - J3                  | Travaux        | -                 | 1 800,75 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 03/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 105 : réparations GC Transport GE01 - J3 | Travaux        | -                 | 2 113,31 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 10/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 106 : réparations pose AEOP SE08 - J2    | Travaux        | -                 | 12 599,48 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 03/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 107 : réparations GC GE01 - J3           | Travaux        | -                 | 1 664,92 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18002        | 10/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 108 : résine SRO LM12 -J1                | Travaux        | -                 | 2 785,90 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 3 : ouest du département)      |
| 2021  | 18003        | 29/03/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 109 : élagage AU13 - J3                  | Travaux        | -                 | 14 406,00 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FTH/FRE - Lot 4 : nord-ouest du département) |

26 OCT. 2021

| Année | N° du marché | Date       | Titulaire et code postal | Objet du marché  | Type de marché | Mode de passation | Montant        | Observations   |
|-------|--------------|------------|--------------------------|--|----------------|-------------------|----------------|--|
| 2021  | 18003        | en attente | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 110 : en attente  | Travaux        | -                 | € HT           | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 29/03/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 111 : travaux GC MT04 SNCF - J1                                     | Travaux        |                   | 24 788,04 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 19/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 112 : élagage MT07 - J3   | Travaux        |                   | 10 804,50 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 113 : découpage CN06 - CN14 - J2                                    | Travaux        |                   | 55 552,69 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 114 : découpage AU09 - AU12 -J2                                     | Travaux        |                   | 32 223,86 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 115 : découpage Réparations GC AI03 - CN06 - VB06 - RL 08 -RL10 -J2 | Travaux        | -                 | 32 633,57 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 26/04/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 116 : complément prise isolée CN11 - J1                             | Travaux        | -                 | 18 079,19 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 03/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 117 : élagage MT02 - MT06 - VB01                                    | Travaux        | -                 | 52 221,75 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 10/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 118 : prises complémentaires VB06 - J2                              | Travaux        | -                 | 20 767,02 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 119 : prises ajoutées AI09 - J3                                     | Travaux        | -                 | 14 161,25 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 120 : prises ajoutées AI10 - J3                                     | Travaux        | -                 | 6 241,94 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 121 : prises ajoutées AI12 - J3                                     | Travaux        | -                 | 31 703,13 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 122 : prises ajoutées AU02- J3                                      | Travaux        | -                 | 5 600,54 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 123 : prises ajoutées AU05- J3                                      | Travaux        | -                 | 8 556,71 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département) |

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

| Année | N° du marché | Date       | Titulaire et code postal | Objet du marché                                    | Type de marché | Mode de passation | Montant        | Observations  |
|-------|--------------|------------|--------------------------|--|----------------|-------------------|----------------|---|
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 124 : prises ajoutées AU07 - J3 | Travaux        |                   | 51 981,40 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 125 : prises ajoutées AU08 - J3 | Travaux        |                   | 9 649,87 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 126 : prises ajoutées CM04 - J3 | Travaux        |                   | 1 347,68 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 127 : prises ajoutées AU13 - J3 | Travaux        |                   | 61 565,60 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 128 : prises ajoutées CM01 - J3 | Travaux        |                   | 18 348,41 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 129 : prises ajoutées MT02 - J3 | Travaux        |                   | 7 994,20 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 130 : prises ajoutées MT07 - J3 | Travaux        |                   | 14 489,72 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 131 : prises ajoutées RL02 - J3 | Travaux        |                   | 4 564,71 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 132 : prises ajoutées RL04 - J3 | Travaux        |                   | 31 213,03 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 133 : prises ajoutées RL05 - J3 | Travaux        |                   | 21 765,68 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 134 : prises ajoutées VB01 - J3 | Travaux        |                   | 37 508,99 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 135 : prises ajoutées VB04 - J3 | Travaux        |                   | 9 211,10 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 136 : prises ajoutées VB03 - J3 | Travaux        |                   | 2 034,29 € HT  | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE (92240)           | Bon de commande n° 137 : prises ajoutées VB05 - J3 | Travaux        |                   | 22 734,11 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Pri Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation Fth/FtTE - Lot 4 : nord-ouest d département) |

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

| Année | N° du marché | Date       | Titulaire et code postal | Objet du marché  | Type de marché | Mode de passation | Montant        | Observations  |
|-------|--------------|------------|--------------------------|--|----------------|-------------------|----------------|---|
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 138 : prises ajoutées VB07 - J3   | Travaux        |                   | 40 704,90 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 139 : prises ajoutées VF03 - J3   | Travaux        |                   | 41 658,38 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 140 : prises ajoutées RL06 - J3   | Travaux        |                   | 61 568,85 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 141 : prises ajoutées RL05 - J3   | Travaux        |                   | 22 410,81 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 142 : prises ajoutées CN13 - J3   | Travaux        |                   | 58 997,95 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18003        | 25/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 143 : prises ajoutées VB08 - J3   | Travaux        |                   | 71 220,05 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)                                |
| 2021  | 18015        | 01/04/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 99 : élagage ZAPM MB06, MB08, RF06 et RF11                                    | Travaux        | -                 | 46 137 € HT    | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et L. Rochefoucauld - Porte du Périgord) |
| 2021  | 18015        | 26/04/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 100 : réalisation prise RD - Les Combeaux - GRASSAC - J1                      | Travaux        | -                 | 30 626,95 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et L. Rochefoucauld - Porte du Périgord) |
| 2021  | 18015        | 26/04/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 101 : réalisation prise RD - 7 Chemin du Plantier - GRASSAC - J1              | Travaux        | -                 | 57 826,80 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et L. Rochefoucauld - Porte du Périgord) |
| 2021  | 18015        | 10/05/2021 | AXIONE<br>(92240)        | Bon de commande n° 102 : réparations réalisées entre le 15-02-2021 et le 15-04-2021 sur J2 et J3 | Travaux        | -                 | 31 749,68 € HT | Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et L. Rochefoucauld - Porte du Périgord) |

26 OCT. 2021

Annexe n° 2 du procès-verbal du 9 juin 2021 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission des sous-traitants (de Mars 2021 à Mai 2021)

| N° du marché | Objet du marché                                    | Titulaire du marché  | Périmètre           | Sous-traitant  | Date d'admission | Objet de la sous-traitance         | DC4 modificatif | Montant total  |
|--------------|--|--|---------------------|--|------------------|------------------------------------|-----------------|----------------|
| 18001        | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot2)  | RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant)          | Sud Charente        | T3 SEGMA TEL (40200)                                   | 01/04/2021       | Travaux Génie Civil                |                 | 200 000 € HT   |
|              |  |  |                     | SOTICA (75012)   | 01/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 1 000 € HT     |
|              |  |  |                     | GENDRY SERVICE LOCATION (53400)                        | 06/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 200 000 € HT   |
|              |  |  |                     | LOURENCO ESPACES VERTS (36130)                         | 14/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 24 750 € HT    |
| 18002        | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3) | Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | Ouest Charente      | AQUILA (91550)   | 16/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 50 000 € HT    |
|              |  |  |                     | CROSSED LINES INGENIERIE DE TELECOMMUNICATIONS (64600) | 03/05/2021       | Travaux optiques                   |                 | 50 000 € HT    |
| 18003        | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4) | Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | Nord Ouest Charente | INFRA BUILD (80800)                                    | 29/03/2021       | Travaux de Génie Civil             | + 300 000 € HT  | 1 300 000 € HT |
|              |  |  |                     | IZLN FIBRE (78340)                                     | 29/03/2021       | Travaux de Génie Civil             | + 150 000 € HT  | 300 000 € HT   |
|              |  |  |                     | MOJE TECHNOLOGIE (16000)                               | 29/03/2021       | Etudes et relevés de terrains FTTH | + 120 000 € TTC | 420 000 € TTC  |
|              |  |  |                     | STTP BORDET (17240)                                    | 29/03/2021       | Travaux de Génie Civil             | + 500 000 € HT  | 1 400 000 € HT |
|              |  |  |                     | RWT ENERGY (33650)                                     | 29/03/2021       | Travaux optiques                   | + 500 000 € HT  | 1 800 000 € HT |
|              |  |  |                     | RESEAU FIBRE TELECOM (62860)                           | 08/03/2021       | Travaux optiques                   | + 200 000 € HT  | 350 000 € HT   |
|              |  |  |                     | AQUILA (91550)   | 16/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 50 000 € HT    |
|              |  |  |                     | CROSSED LINES INGENIERIE DE TELECOMMUNICATIONS (64600) | 03/05/2021       | Travaux optiques                   |                 | 50 000 € HT    |
|              |  |  |                     | RP COM (95600)   | 29/03/2021       | Travaux optiques                   | + 425 000 € HT  | 500 000 € HT   |
|              |  |  |                     | AQUILA (95550)   | 16/04/2021       | Travaux optiques                   |                 | 50 000 € HT    |

| N° du marché | Objet du marché                                     | Titulaire du marché  | Périmètre   | Sous-traitant   | Date d'admission | Objet de la sous-traitance | DC4 modificatif | Montant total |
|--------------|---|--|---|---|------------------|----------------------------|-----------------|---------------|
| 18015        | Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N) | Groupeement LOCAL (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | GrandAngoulême - La Rochefoucauld-Porte du Périgord | CROSSED LINES<br>INGENIERIE DE<br>TELECOMMUNICATIO<br>NS<br>(64600) | 03/05/2021       | Travaux optiques           |                 | 50 000 € HT   |
|              |   |  |   | OBTP 16<br>(16250)  | 14/05/2021       | Travaux de Génie Civil     | + 50 000 € HT   | 200 000 € HT  |



26 OCT. 2021

Annexe n° 3 du procès-verbal du 9 juin 2021 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de novembre 2020 à mai 2021)

| Opérateur | Convention                         | Secteur            | Objet   | Date de commande | Montant HT  | Observations |
|-----------|------------------------------------|--------------------|---------|------------------|-------------|--------------|
| ENEDIS    | Convention signée le<br>24/03/2021 | Nercillac/Réparsac | Travaux | 24/03/2021       | 76 659,90 € | En cours     |